

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATIONS N°7 ET N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE COUZEIX

OBJET DE L'ENQUÊTE ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE

Par arrêté n°26643 en date du 06/05/2025, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, pour les modifications n°7 et n°8 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Couzeix concernant le phasage des Orientations d'Aménagement et de Programmation (Modification n°7) et la création des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur le secteur du centre-bourg et de Villageas (Modification n°8).

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 10 66 80 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Maurice CHARBONNIER, Cadre supérieur de La Poste, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée, par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges en date du 07 avril 2025.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera du **lundi 02 juin 2025 à partir de 09h00 jusqu'au mercredi 18 juin 2025 à 17h00**, soit pendant 17 jours consécutifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et à l'article R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : les actes administratifs inhérents à la procédure, la notice de présentation du projet (laquelle comprend entre autres des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête), l'avis conforme de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ne soumettant pas la procédure à évaluation environnementale et les avis des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

- A la mairie de Couzeix, située au 176 avenue de Limoges, 87270, Couzeix, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Au siège de Limoges Métropole, (siège de l'enquête publique), situé au 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Le dossier y sera également consultable gratuitement sur un poste informatique, aux mêmes lieu et horaires d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune de Couzeix (<https://www.couzeix.fr>), et de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « Les enquêtes publiques »). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur des registres tenus à disposition du public, à la mairie de Couzeix (176 avenue de Limoges, 87270 Couzeix) et au siège de Limoges Métropole (19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges), aux jours et heures d'ouverture au public ;
- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy, 87000 Limoges ;
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-m7-m8-couzeix@limoges-metropole.fr

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « Les enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le **lundi 02 juin 2025 de 09h00 à 12h00**, à la mairie de la commune de Couzeix (176 avenue de Limoges, 87270 Couzeix) ;
- Le **vendredi 13 juin 2025 de 14h00 à 17h00**, à la mairie de la commune de Couzeix (176 avenue de Limoges, 87270 Couzeix) ;
- Le **mercredi 18 juin 2025 de 14h00 à 17h00**, à la mairie de la commune de Couzeix (176 avenue de Limoges, 87270 Couzeix).

ISSUE DE L'ENQUÊTE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Président de Limoges Métropole dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de la Haute-Vienne, au siège de Limoges Métropole et à la mairie de Couzeix, ainsi que sur leurs sites internet ;

Les procédures de modifications n°7 et n°8 du PLU de Couzeix, dont les projets seront éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, seront soumises pour approbation au conseil communautaire de Limoges Métropole.